

07 JUIL. 2025

EN°

Seysses - Votre avis sur la modification n°4 du PLU

Par arrêté n°2025 - 56 en date du 4 mars 2025 et arrêté n° 2025 - 140 en date du 15 mai 2025, le Maire de Seysses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête se déroulera du mardi 10 juin à 9h au vendredi 11 juillet à 17h, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie de Seysses.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de projet du PLU et les pièces qui l'accompagnent :

- sur le site internet
- en format papier et sur deux postes informatiques mis à la disposition du public, en mairie et à la médiathèque, aux jours et horaires habituels d'ouverture

Plus d'informations : <https://www.mairie-seysses.fr/plan-local-durbanisme-modification-4/>

Vous êtes : *

- Une femme
- Un homme
- Autre / je ne souhaite pas me positionner

Votre nom de famille : *

NAVARRO

Votre prénom : *

Clément

Votre adresse postale complète : *

Numéro, voie, lieu-dit, code postal, ville

1 rue des Glycines 31470 Saint-Lys

Quelles sont vos remarques sur ce dossier ? *

Points positifs, points à améliorer, remarques autres...

la dérogation retravaillé concernant l'emprise au sol dans les zones UB, UC et UD semble s'appliquer à toutes les constructions sur la même unité foncière. Ainsi en laissant la formulation tel quelle une unité foncière comprenant 3 constructions distinctes aurait le droit de consommer 150m² au sol. Une rédaction permettant d'unifier cette règle pour l'ensemble des constructions sur la même unité foncière serait plus pertinente. Elle pourrait prendre la forme suivante : "50m² d'emprise au sol supplémentaire est autorisé sur l'unité foncière, dans le cas où l'ensemble des construction existantes et autorisées à la date d'approbation du PLU, dépasse l'emprise au sol fixée."

Données personnelles *

Dans le cadre de la modification n°4 du PLU, les services administratifs de la commune de Seysses sont amenés à traiter vos données personnelles. Afin de valider votre participation à la concertation, vos données sont collectées sur la base de l'intérêt légitime de la Commune de Seysses à permettre le bon déroulement de l'opération. Vos données seront conservées pendant 12 mois et seront réservées à

- l'usage des services administratifs de la commune de Seysses. Conformément à la règlementation applicable, vous pouvez demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en contactant l'adresse e-mail suivante : communication@mairie-seysses.fr

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms